



Conseil économique et social

Distr. générale
1^{er} janvier 2015
Français
Original : anglais

Commission de la population et du développement

Quarante-huitième session

13-17 avril 2015

**Débat général sur l'expérience nationale en matière
de population sur le thème « Réaliser l'avenir
que nous voulons – prendre en compte les questions
de population dans le développement durable,
y compris dans le programme de développement
pour l'après-2015 »**

Déclaration présentée par la Federation for Women and Family Planning, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La présente déclaration n'a pas fait l'objet d'une relecture sur le fond par les services d'édition.



Déclaration

Réaliser l'avenir que nous voulons : prendre en compte la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation dans le développement durable, y compris dans le programme de développement pour l'après-2015

Au nom d'ASTRA et du ASTRA Youth Networks, la Federation for Women and Family Planning se félicite que « Réaliser l'avenir que nous voulons : prendre en compte les questions de population dans le développement durable, y compris dans le programme de développement pour l'après-2015 » soit le thème prioritaire retenu pour la quarante-huitième session de la Commission de la population et du développement. Comme l'ensemble de la communauté internationale, nous en sommes à un stade critique où il nous faut savoir tirer parti de la célébration du vingtième anniversaire du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) et nous acheminer, à terme, vers la mise en place du cadre de développement pour l'après-2015, qui servira de socle aux progrès qui pourront être accomplis à l'avenir en matière de population. Il est ainsi grand temps de se pencher sur la question de l'intégration de la santé et des droits en matière de sexualité et de procréation dans le programme pour l'après-2015 et sur ce que cela peut apporter à la promotion du développement durable.

La concrétisation du développement durable passe nécessairement par la réalisation des droits fondamentaux. C'est ce qui a été reconnu, entre autres choses, dans le document final de la Conférence Rio+20 et dans l'ensemble d'objectifs de développement durable préparé par le Groupe de travail ouvert, qui fixe l'un des mandats du cadre pour l'après-2015 et voit dans la santé, l'éducation et l'égalité des vecteurs de croissance économique et sociale. La santé et le plein exercice des droits en matière de sexualité et de procréation sont des conditions du progrès. Pour atteindre les objectifs fixés en matière d'éducation et d'emploi et permettre à tous de contribuer de manière productive et significative à la vie en société, il est nécessaire de promouvoir un accès universel à des services de santé de qualité en matière de procréation et de sexualité, de mettre en œuvre des programmes complets d'éducation sexuelle tant dans le milieu scolaire qu'extrascolaire, et de lutter contre la discrimination et la violence à l'égard de tous les groupes de population, notamment ceux qui sont marginalisés. Si l'importance de la santé et des droits en matière de sexualité et de procréation sont incontestables, ils ne sont pas toujours reconnus ni respectés.

Ainsi, de nombreux problèmes liés aux questions de population subsistent toujours par exemple en Europe centrale et , en particulier en ce qui concerne la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation. Au cours des dernières décennies, les pays de la région ont connu une transformation douloureuse, qui s'est accompagnée d'un creusement des inégalités sociales et économiques, en entravant la promotion des droits fondamentaux. Aujourd'hui, la région fait face à une montée des courants fondamentalistes – notamment religieux – et à des mouvements bien financés et organisés qui tentent de bloquer l'accès des jeunes et des femmes aux informations et aux services de santé en matière de sexualité et de procréation. La montée des courants radicaux et le manque de volonté politique constitueront une véritable menace pour les forces progressistes de la société civile. Compte tenu de tous ces facteurs et des faits survenus récemment, il est indéniable que les pays d'Europe centrale et orientale traversent aujourd'hui une crise en ce qui concerne

les droits fondamentaux des femmes et des filles, en particulier ceux liés à la sexualité et à la procréation.

Dans le document final de la Conférence Rio+20 intitulé « L'avenir que nous voulons » et la proposition d'objectifs de développement durable, il est précisé que pour garantir un accès universel aux services de santé en matière de sexualité et de procréation, notamment à la planification familiale, les questions de l'accès à l'information et à l'éducation¹ devront occuper une place centrale dans le futur programme de développement. Dans la région, les politiques visant à garantir un tel accès – notamment l'accès aux moyens de contraception modernes et à des services d'avortements médicalisés et de prévention des infections sexuellement transmissibles et du VIH/sida – ne sont pas suffisantes et ne répondent pas aux besoins des groupes les plus vulnérables. En raison de restrictions d'ordre économique et juridique dans l'accès à la contraception – telles que les restrictions d'âge et la nécessité d'obtenir le consentement des parents ou du conjoint –, les adolescents sont privés des moyens de faire des choix responsables et éclairés. Dans toute la région, il est difficile pour les filles et les femmes d'avoir accès aux services d'avortement et, elles se voient contraintes d'avoir recours à des avortements clandestins et non médicalisés qui mettent leur santé et leur vie en danger. La région fait également face à une épidémie grandissante de VIH/sida, les taux, en augmentation continue, ayant triplé ces dix dernières années, et ce sont les femmes et les adolescents qui sont les plus touchés². En Europe centrale et orientale, la prévalence des grossesses non désirées chez les adolescentes et des avortements est trois fois plus élevée qu'en Europe occidentale³.

Bénéficier d'une éducation sexuelle complète reste un problème pour les jeunes et les adolescents de la région, faute de programmes adéquats dans ce domaine. Les programmes scolaires existants sont inadaptés et se limitent souvent à des informations d'ordre biologique et à la prévention des risques. Combinées aux obstacles qui entravent l'accès aux services de santé, les restrictions qui empêchent les adolescents et les jeunes d'obtenir des informations complètes sur la santé sexuelle et procréative compromettent leur passage à l'âge adulte dans des conditions saines et en toute sécurité. Ils sont donc vulnérables face aux problèmes de santé, aux contraintes et à la discrimination croisée. Les jeunes filles sont particulièrement exposées aux risques de stigmatisation et d'exclusion sociale, les grossesses non désirées pouvant les contraindre à abandonner leur scolarité, les empêchant alors de terminer leur éducation et d'entrer sur le marché du travail. Par ailleurs, la réalisation du potentiel des individus, en particulier des femmes et des filles, est compromise par la persistance de la discrimination et des violences – notamment des violences sexuelles – fondées sur le sexe, l'appartenance ethnique, le handicap, l'orientation et l'identité sexuelles ou d'autres facteurs, qui ont cours tant dans la sphère privée que publique.

À la faveur de la mise en place du cadre de développement pour l'après-2015, les parties prenantes ont peu à peu pris conscience du fait qu'il ne serait pas possible de mettre en œuvre avec succès le nouveau programme si rien n'est fait

¹ Rapport du Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable, Assemblée générale des Nations Unies, août 2014.

² Rapport de surveillance du VIH/sida en Europe, Centre européen de prévention et de contrôle des maladies, Bureau régional de l'Europe de l'Organisation mondiale de la Santé, novembre 2014.

³ « Population trends and Policies in the UNECE region. Outcomes, Policies and Possibilities », FNUAP, juillet 2013.

pour garantir les droits des jeunes et des femmes. Dans son rapport de synthèse sur le programme de développement pour l'après-2015 intitulé « La dignité pour tous d'ici à 2030 », le Secrétaire général reconnaît que si l'on souhaite promouvoir et renforcer le développement durable, il est impératif de garantir la santé et les droits en matière de procréation et l'égalité des sexes et d'instaurer un environnement non discriminatoire⁴. Il faut bien prendre conscience que les femmes – qui constituent aujourd'hui la moitié de la population mondiale – et les 1,8 milliard de jeunes que compte la planète, souffrent des conséquences des violations de leurs droits en matière de sexualité et de procréation. Afin de surmonter ces obstacles, le cadre de développement pour l'après-2015 doit répondre de manière adéquate aux besoins des jeunes et des femmes, défendre leurs droits et reconnaître que pour réaliser l'avenir que nous voulons, il est indispensable de garantir la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation.

En vue de promouvoir les droits des jeunes et des femmes, ASTRA et ASTRA Youth recommandent aux gouvernements de prendre les mesures suivantes :

1. Veiller à ce que le programme de développement pour l'après-2015 inclue les objectifs liés à la réalisation de la santé et des droits en matière de sexualité et de procréation, notamment en offrant un accès universel aux informations et aux soins de santé dans ce domaine;

2. Assurer le meilleur état de santé possible en matière de sexualité et de procréation, en particulier pour les jeunes et les femmes. Cela peut être accompli en éliminant tous les obstacles économiques et juridiques qui entravent l'accès à des moyens de contraception modernes, sûrs, acceptables et à un coût abordable, en proposant des services d'avortements légaux et sans risques et en garantissant l'existence de services efficaces de conseil et de traitement des infections sexuellement transmissibles et du VIH. Ces services doivent répondre aux besoins de tous les jeunes et de toutes les femmes, en particulier de ceux et celles qui sont issus de groupes marginalisés en raison de leur appartenance ethnique, de leur handicap, de leur orientation ou identité sexuelles ou d'autres facteurs.

3. Garantir le droit des adolescents d'obtenir des informations liées à leur santé sexuelle et procréative en instaurant des programmes complets d'éducation sexuelles en milieu scolaire et extrascolaire. Ces programmes, dont l'objectif sera de fournir aux jeunes les connaissances et les capacités indispensables à leur bon développement, doivent être obligatoires, non discriminatoires, non moralisateurs, fondés sur les faits et adaptés à l'âge des uns et des autres.

4. Suivre et évaluer les politiques en vigueur en matière de santé sexuelle et procréative et vérifier qu'elles ne présentent pas d'éléments discriminatoires et n'entravent pas l'accès des adolescents et des femmes aux services de soins de santé, en particulier des personnes d'orientation et d'identité sexuelle diverses, ayant un handicap ou appartenant à une minorité ethnique.

⁴ La dignité pour tous d'ici à 2030 : éliminer la pauvreté, transformer nos vies et protéger la planète. Rapport de synthèse du Secrétaire général sur le programme de développement pour l'après-2015, décembre 2014.